

Annexe 1 : tableau des constats

Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire
Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression

1. Situation administrative

Exigences vérifiées

Nature du constat

Commentaire

Situation administrative

Art 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 janvier 2014 (APC)

| rubrique | alinéa | AS, A, D, NC | Libellé de la rubrique (activité) | Nature de l'installation | Critère de classement | Seuil du critère | Unité du critère | Volume autorisé | Unité du volume autorisé |
|----------|--------|--------------|---|---|---|------------------|------------------|-----------------|--------------------------|
| 2560 | 1 | A | Travail mécanique des métaux et alliages | 2 presses (11.300.T et 9000.T) plusieurs outils d'usinage | puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation | 500 | kW | 24000 | kW |
| 2566 | | A | Décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique | Chalumeau fonctionnant au gaz naturel | - | - | - | - | - |
| 1432 | 2.b | D | Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables | Stockage de liquide de catégorie A, B et D. | Capacité totale équivalente; 38,4 m³ | 10 | m³ | 38,4 | m³ |
| 2561 | | D | Trempe, recuit ou revenu de métaux et alliages | 6 fours de chauffe 3 bûches de trempe à eau 9 fours traitement thermique 1 four électrique | - | - | - | - | - |
| 2564 | 2 | D | Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc.) par des procédés utilisant des liquides organomagnésiens ou des solvants organiques. | 4 fontaines de dégraissage. | Volume des cuves de traitement | 200 | l | 800 | l |
| 2910 | A.2 | D | Installation de combustion. | 1 chaudière à gaz; 150kW 4 aérothermes; 1320kW panneaux radiants; 3130 kW | Puissance thermique maximale des installations | 2 | MW | 4,6 | MW |
| 2920 | 2.b | NC | Installations de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa, dans tous les autres cas. | compresseurs et climatiseurs. | Pression effective | 10 | MW | 304 | kW |

L'exploitant indique qu'il n'y a pas eu de modification dans les installations exploitées depuis la signature de l'arrêté préfectoral complémentaire de 2014.

Les modifications de classement sont intervenues suite à la modification de la nomenclature ICPE.

Par courrier du 15 janvier 2016, l'exploitant a transmis, suite à l'abrogation de la rubrique 1432, son positionnement au vu des rubriques 4734 et 1435. Il indique que ces 2 installations sont non classées au titre de la réglementation ICPE.

Les installations classées au titre des rubriques 2560-1 et 2921-a sont soumises à enregistrement.

Le classement des installations exploitées peut s'établir ainsi :

| rubrique | régime | Libellé de la rubrique | Capacité maximale autorisée |
|----------|--------|--|--|
| 2566-2 | A | Nettoyage décapage des métaux par traitement thermique | 2 cabines de décapage, la puissance des chalumeaux utilisés > 3 kW |
| 2560-1 | E | Travail mécanique des métaux | Puissance totale de 24 MW |
| 2921-a | E | Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air | Puissance thermique évacuée 7 MW |

Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire
Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression

2. Conditions de stockage des produits / déchets

| Exigences vérifiées | Nature du constat | Commentaire |
|---|-------------------------------------|---|
| <p>2.1. Présence sur le site de produits et/ou déchets susceptibles de présenter des risques d'incendie ou d'explosion pouvant toucher l'intérieur de l'emprise du site Seveso voisin (entreposage à proximité de la limite de propriété...)?</p> <p>Nature et quantités de produits et/ou déchets susceptibles de présenter des risques d'incendie ou d'explosion pouvant toucher l'emprise du Seveso voisin (entreposage à proximité de la limite de propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des produits / déchets : • Solides combustibles : <i>bois, papier, cartons, PU, textiles, plastiques, caoutchouc,...</i> • Gaz : <i>bouteilles, aérosols...</i> • Liquide : <i>à préciser le type de contenants (fûts, bidons, GRV.....).</i> | <p>Absence d'observation</p> | <p>L'affectation des différents bâtiments et les différentes zones de l'établissement sont présentées en annexe 2.</p> <p>Compte tenu de la disposition du site FRAMATOME par rapport à la société INDUSTRIEL et de la localisation des différentes activités, l'étude des effets dominos possibles se concentrera principalement sur l'impact des activités réalisées dans le bâtiment « HO ».</p> <p>Le « magasin 69 », séparé par un espace libre de 90 m avec la société INDUSTRIEL, contient principalement des pièces métalliques (pièces de remplacement, moteurs). La quantité maximale de déchets susceptible d'être présente est de 1,4 m³ (papier, carton et autre déchets non dangereux). Une armoire de produits chimique est présente, elle contient principalement des cartouches de silicone, de la graisse, des aérosols de peinture et de dégrissant.</p> <p>Au niveau de la zone déchets située entre le « magasin 69 » et le bâtiment 10 sont présentes au maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une benne de déchets non dangereux (24 m³) ; - une benne de déchets de bois (17 m³) ; - 2 bennes de calamine de 7 m³ chacune. <p>Le bâtiment « HO » est séparé d'environ 40 m des bâtiments de la société INDUSTRIEL. Une voie de chemin de fer sépare les 2 sites. L'atelier étant vaste (31 000 m²) les différentes activités réalisées sont relativement éloignées les unes des autres.</p> <p>Les activités réalisées dans ce bâtiment sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la chauffe des lingots métalliques ; |

Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire

Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression

- la forge des lingots par 2 presses (11 300 t et 9000 t) ;
- le traitement thermique et la trempe des pièces forgées ;
- l'entreposage des pièces forgées en attente d'usinage ;
- l'entreposage d'huiles neuves et usagées ;
- l'entreposage d'échantillons des pièces fabriquées.

Les produits présents dans l'atelier susceptibles de présenter des risques d'incendie se composent principalement d'huile. Les huiles sont localisées :

- dans le circuit hydraulique de la presse 9000 t (100 m³), à noter que la salle des pompes est séparée de l'atelier par un mur CF 2 heures ;
- dans l'ancienne zone de maintenance, les huiles neuves et usagées sont entreposées dans des GRV de 1000 l et dans des fûts de 200 l. Ceux-ci sont placés dans des racks et sur rétention. Cette zone est localisée au Nord-Ouest du bâtiment à environ 50 m des installations de la société INDUSTRIEL. Le volume d'huile entreposée est au maximum de 40 m³ ;
- dans des cuves aériennes de (5 ; 6 et 50 m³) situées respectivement à 50 ; 80 et 100 m de la société INDUSTRIEL.

De nombreux points de collecte de déchets sont présents dans l'atelier.

Deux fois par semaine, les déchets sont regroupés dans des bennes de plus grandes capacités. Celles-ci sont entreposées dans le bâtiment «HO » et se composent :

- d'une benne de déchets de papiers (10 m³) ;
- d'une benne de déchets de cartons (17 m³) ;
- d'une benne de déchets non dangereux en mélange (17 m³) ;
- de plusieurs bennes contenant de la calamine, des refus de forges environ 50 m³ au total ;
- des bennes de déchets métalliques (30 m³) ;
- une benne de déchets de bois (17 m³) ;
- une benne de chiffons souillés (8 m³) ;

| <p align="center">Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage) Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression</p> | | |
|---|-------------------------------|---|
| | Demande de compléments | <p>- une benne de déchets non dangereux en mélange (24 m³).</p> <p>L'ensemble de ces bennes a vocation à l'avenir à être entreposées entre le magasin 69 et le bâtiment 10.</p> <p>Les fours de chauffe et de traitement thermique sont alimentés par des canalisations de gaz naturel. La pression du gaz naturel dans les canalisations qui alimentent les équipements est comprise entre 1,8 et 3,5 bar.</p> <p>Le plan ETARE met en évidence l'arrivée d'une canalisation d'oxygène au niveau de le bâtiment « HO » (pression maximale 18 bars). La présence d'oxygène n'a pas été évoquée lors de la visite.</p> <p>Constat 2: 01062021 - demande de compléments: l'exploitant précisera : - l'origine de l'oxygène ; - si celui-ci est entreposé sur site, la quantité maximale stockée et le lieu d'entreposage.</p> |
| <p><u>État des stocks de produits/déchets présents dans ses installations ?</u> - connaissance du stock à un instant t ? - possibilité de connaître l'état du site autrement qu'en étant sur site ? ARTICLE 8.1.1 – <i>Inventaire des substances ou préparations dangereuses présentes dans l'établissement (AP)</i> <i>L'inventaire et l'état des stocks des substances ou préparations dangereuses susceptibles d'être présentes dans l'établissement(nature, état physique, quantité emplacement) en tenant compte ses phrases de risques codifiées par la réglementation en vigueur sont régulièrement tenus à jour.</i></p> | Observation | <p>L'exploitant dispose d'un registre des produits présents sur le site, ce registre indique les quantités maximales de produits présents plutôt que la quantité présente réellement au temps t.</p> <p>Observation : l'exploitant s'assurera que les quantités de produits indiqués sur le registre ne diffèrent pas trop des quantités réelles présentes sur le site afin que les services de secours adaptent les moyens mis en œuvre aux risques réels.</p> <p>Les documents sont présents sur le réseau et accessibles depuis l'extérieur du site.</p> |
| <p><u>Connaissance et présence des FDS</u></p> | Absence d'observation | <p>Les FDS sont disponibles sur le réseau et accessibles depuis l'extérieur du site. La version papier des FDS est disponible.</p> |

Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au
marché de l'énergie nucléaire
Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression

Identification des secteurs pouvant générer des effets dominos en cas d'incendie ou d'explosion ?

- local de charge
- chaufferie
- zone / local déchets

Local charge

Il n'y a pas de local charge au niveau de l'établissement.

Chaufferie

Une seule chaudière est présente sur le site, elle est située au fond de l'atelier AU.

Local d'entreposage des huiles neuves et usagées ancien atelier maintenance

Le risque d'incendie de cette zone a été pris en compte dans l'étude technico-économique de 2012, les effets létaux et irréversibles ne sortent pas des limites du site.

Autres éléments pouvant générer des effets dominos en cas d'incendie ou d'explosion

Un phénomène dangereux, engendrant des effets dominos, létaux ou irréversibles sur les installations exploitées par la société INDUSTRIEL, a été recensé dans l'étude de dangers intégrée au dossier de demande d'autorisation de janvier 2009 et dans l'étude technico-économique de septembre 2012.

Ce phénomène dangereux concerne la rupture de la canalisation aérienne de gaz naturel (P : 3,5 bars, DN 300) située à l'extérieur de le bâtiment « HO », le long de la voie ferrée, entraînant une explosion de gaz en milieu ouvert (UVCE) ou un feu de torche. Les flux thermiques générés, en cas d'inflammation du gaz, atteignent les seuils des effets dominos au niveau des installations exploitées par la société INDUSTRIEL.

Demande de compléments

Constat 3 : 01062021 - demande de compléments: l'exploitant précisera :

- qu'elles sont les actions qui ont été mises en œuvre suite à l'étude technico-économique de 2012 ;

**Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
 Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au
 marché de l'énergie nucléaire
 Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression**

- la pression du gaz dans les canalisations qui arrive au niveau de la vanne générale située à l'extérieur du bâtiment « HO » ;
 - le Diamètre Nominal (DN) de cette canalisation d'alimentation de gaz ;
 - dans les conditions actuelles d'utilisation, les distances des effets létaux et irréversibles (surpressions et flux thermiques), causés par une UVCE ou par une torche enflammée en cas de rupture de la canalisation d'alimentation de gaz.

3. Distances d'éloignement

Distances d'isolement (internes au site) / d'éloignement (externes au site)

Distances d'éloignement à respecter selon le référentiel réglementaire du site, entre une partie de son installation pouvant être à l'origine d'un risque et la limite de propriété/maîtrise foncière du site SEVESO ?

Absence d'observation

Les arrêtés préfectoraux de 2010 (AP) et de 2014 (APC) n'impose aucune distance entre les installations exploitées et les limites du site et entre les installations à l'intérieur du site.
 Les arrêtés ministériels sectoriels imposent les distances d'éloignement suivantes :

| Rubriques / régime | Distance d'éloignement réglementaire / limites de propriété | Distance minimale des installations exploitées par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE / limites du site |
|-------------------------|--|---|
| 2566-2 | Installation réglementée par AP de 2010 – pas de distance d'éloignement réglementaire. | - supérieure à 30 m. |
| 2560 - 1 enregistrement | - 10 m (AM1) , non applicable pas aux installations existantes déjà autorisées ce qui est le cas de l'installation exploitée par la société FRAMATOME. | - supérieure à 20 m par rapport aux limites du site côté INDUSTRIEL . |
| 2910-A-2 - déclaration | - 20 m (point 2.1 annexe 1 AM2), non applicable à la chaudière exploitée par | - supérieure à 300 m par rapport aux limites du site côté INDUSTRIEL |

**Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
 Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au
 marché de l'énergie nucléaire
 Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression**

| Rubriques /régime | Distance d'éloignement réglementaire / limites de propriété | Distance minimale des installations exploitées par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE / limites du site |
|-----------------------|--|---|
| | FRAMATOME (P : 150 kW). | - 5 m par rapport aux limites du site côté rue Wilson |
| 2921 - enregistrement | - 8 m de toute ouverture sur un local occupé (art 5 - AM 3) pas applicable à l'installation exploitée par la société FRAMATOME en application des dispositions de l'annexe VII | - 8 m des limites du site |
| 2561 - déclaration | - 5 m (art 2.1 -annexe 1 AM4) pas applicable à l'installation exploitée par la société FRAMATOME | - supérieure à 10 m |
| 2564-1 – déclaration | - 5 m (art 2.1 -annexe 1 AM5) pas applicable à l'installation exploitée par la société FRAMATOME | - supérieure à 10 m |

Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au
marché de l'énergie nucléaire
Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression

4. Moyens de prévention et de protection

PRÉVENTION

4.1.1. Nature, typologie, ... des moyens de prévention ?

Art 35-V (AM2)

Dans les installations alimentées en combustible gazeux, la coupure de l'alimentation en gaz sera assurée par deux vannes automatiques redondantes, placées en série sur la conduite d'alimentation en gaz à l'extérieur du bâtiment. Ces vannes assurent la fermeture de l'alimentation en combustible gazeux lorsqu'une fuite de gaz est détectée. Chacune de ces vannes est asservie à des capteurs de détection de gaz redondants et à un pressostat permettant de détecter une chute de pression dans la tuyauterie. Le seuil de ce pressostat est aussi élevé que possible, compte tenu des contraintes d'exploitation.

Demande de compléments

L'exploitant indique que le site est équipé de deux systèmes de sécurité incendie qui couvrent les bâtiments présents sur le site. Un plan indiquant la position des détecteurs est disponible. Les détecteurs sont contrôlés annuellement par la société CHUBB.

Chaque four de chauffe ou de traitement thermique est équipé d'un détecteur de gaz et d'un détecteur de pression au niveau de la canalisation. Des vannes sont asservies aux détecteurs. Les canalisations de gaz alimentant les fours sont également équipées de vannes d'arrêt d'urgence.

Constat 4 : 01062021 - demande de compléments : l'exploitant :

- précisera les seuils de détection de gaz et de pression qui entraînent la fermeture des vannes sur les canalisations d'alimentation en gaz ;
- confirmera la présence de deux vannes redondantes placées en série sur les canalisations d'alimentation en combustible.

Outre les vannes présentes au niveau des fours, l'alimentation en gaz peut également être coupée au niveau de vannes présentes au niveau de :

- l'arrivée générale (extérieur bâtiment « HO ») ;
- au départ des canalisations alimentant chaque travée (vannes à l'intérieur du bâtiment « HO »).

Les zones occupées par les équipements de la presse 9000 t (presse, salle des pompes, la cave presse et magasin, le manipulateur, le local sprinklage) sont équipés d'un dispositif d'extinction automatique à déclenchement manuel ou automatique suivant les zones.

| | | |
|---|--|---|
| <p align="center">Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage) Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression</p> | | |
| | | <p>Le réseau de sprinklage est alimenté via les eaux issues des bassins de la Marolle. Une motopompe qui permet la mise en pression de ces eaux dans le réseau de sprinklage. La motopompe est testée chaque semaine.</p> |

| | | |
|---|------------------------------|---|
| <p align="center">Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage) Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au marché de l'énergie nucléaire Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression</p> | | |
| <u>4.1.4. Consignes / Plan d'intervention / POI</u> | Absence d'observation | <p>Un plan d'intervention d'urgence est établi, il comporte des fiches réflexes (non vérifiés lors de la visite) et les actions à mettre en œuvre lors du déclenchement d'une cellule de crise.</p> <p>Une rencontre a été organisée entre les sociétés THERMODYN et FRAMATOME - CREUSOT FORGE pour vérifier la compatibilité respective de leurs plans d'urgence. Selon l'exploitant, aucune incompatibilité n'a été relevée.</p> <p>Un plan ETARE est mis en place, les services de secours connaissent les lieux, pratique régulièrement des exercices sur site, plus axés sur le secours aux personnes ; des entraînements liés au risque incendie sont projetés.</p> |
| <u>4.1.5. Gardiennage</u> | Absence d'observation | <p>Le site est gardé 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an. Le site est surveillé par vidéosurveillance, celle-ci sera prochainement renforcée.</p> <p>Le renforcement de la protection via la mise en place de nouvelles clôtures est également projeté.</p> |
| PROTECTION | | |
| <p><u>4.2.1. Nature, typologie, nature, etc des moyens de protection</u></p> <p><i>L'établissement dispose d'un réseau d'eau public ou privé alimentant les poteaux incendie. L'exploitant s'assure de sa disponibilité</i></p> | Absence d'observation | <p>Pour la lutte contre incendie, l'établissement dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'extincteurs ; - de RIA ; - du sprinklage mis en place au niveau de la presse 9000 t, |

**Site classé Seveso à proximité : INDUSTRIEL LE CREUSOT (activité : fabrication de tôles métalliques par laminage)
 Nature de l'activité réalisée par la société FRAMATOME-CREUSOT-FORGE : fabrication de pièces forgées et usinées destinées au
 marché de l'énergie nucléaire
 Type d'effets redoutés : rayonnement thermique et surpression**

permanente. Ce réseau est capable de fournir le débit nécessaire pour alimenter, dès le début de l'incendie, les RIA et un nombre suffisant de poteaux ou bouches d'incendie. Le réseau est maillé et comporte des vannes de barrage en nombre suffisant pour que toute section affectée par une rupture, lors d'un sinistre par exemple, soit isolée.

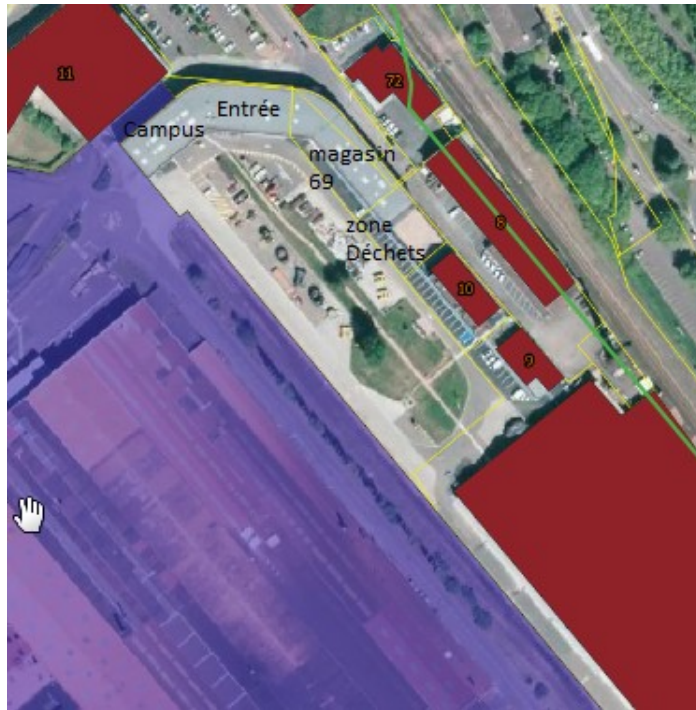
L'exploitant dispose a minima de :

- *7 poteaux incendies normalisés de 100 mm dont le débit unitaire ne devra être inférieur à 60m³/h sous une pression dynamique de 1 bar, placés en bordure d'une chaussée carrossable, facilement accessibles en toute circonstances, de telle façon que la distance par rapport à l'entrée principale du bâtiment projeté ne soit pas supérieure à 100 ou 150 mètres pour l'un d'entre eux et moins de 200 mètres.*
- *des extincteurs en nombre et en qualité adaptés aux risques, doivent être judicieusement répartis dans l'établissement et notamment à proximité des dépôts de matières combustibles et des postes de chargement et de déchargement des produits et déchets,*
- *des robinets d'incendie armés,*

Il dispose, en outre au minimum d'une réserve d'eau d'incendie suffisamment dimensionnée alimentant le réseau de sprinklage qui couvre les installations de la presse 2.

- de 7 poteaux incendies internes répartis sur le site. Les poteaux sont alimentés gravitairement depuis les bassins de la Marolle. La pression en sortie des poteaux est d'environ 4 bars. Un poteau externe au site est situé à proximité de l'entrée du site au niveau du bâtiment Alto (Nord-ouest du site).

Annexe 2 : Affectation des différentes zones et bâtiments



EXTÉRIEUR DU SITE FRAMATOME-CREUSOT-FORGE

- En violet : site Seveso INDUSTRIEL
- bâtiment 11 : Alto : conservatoire de musique et de danse
- bâtiment 72 : trésorerie du Creusot
- bâtiment 8 : société SCTM (groupe Allioss) : activité de chaudronnerie

INTÉRIEUR DU SITE FRAMATOME-CREUSOT-FORGE

- bâtiment gris au nord se compose du campus (centre de formation du personnel, salles de réunion, showroom), de l'entrée du site (sous porche) et du « magasin 69 »
- bâtiment 10 : bâtiment de bureaux (organisation syndicales), pas de stockage
- bâtiment 9 : vestiaires
- zone entre le « magasin 69 » et le bâtiment 10 : future zone d'entreposage des déchets qui sera couverte



- bâtiment 24 au Sud-Est : bâtiment « HO » (activité de forge, traitement thermique, trempage, entreposage des huiles (neuves et usagées) et des échantillons des pièces fabriquées)

Aucun entreposage n'est réalisé dans les zones non mentionnées précédemment, ces zones sont des voies de circulation, parking ou sont végétalisées.



- grand bâtiment rouge : bâtiment 24 « bâtiment «HO ») qui est prolongé au Sud-Est par le nouveau bâtiment « Bourgogne » (bureaux) visible uniquement sur la seconde vue aérienne ;
- bâtiment 15 et bâtiments à proximité : 3 tours aéroréfrigérantes et local transformateur ;
- le bâtiment usinage « AU » est situé au Sud-Est du bâtiment 24, visible sur la seconde vue aérienne), il est éloigné du site INDUSTRIEL, dont il est séparé par les installations de la société THERMODYN.

Société THERMODYN

- bâtiments 13 – 14 – 16 – 17 : équipements de la société THERMODYN



- bâtiment « HO »
- bâtiment « Bourgogne »
- bâtiment d'usinage AU
- société THERMODYN